



Coanimer un groupe de parole au sein d'une association d'aide aux victimes



Véronique Ribac
Coralie Koki

formations@france-victimes.fr
assistanceformation@france-victimes.fr

01 41 83 42 21
01 41 83 42 23

N° SIRET : 339 175 705 00054 | Code APE : 9499Z
N° de déclaration d'activité : 11 75 45287 75 auprès du préfet de Région Ile de France

Coanimer un groupe de parole au sein d'une association d'aide aux victimes

Prérequis : Aucun

Public : Professionnels de l'aide aux victimes.
Il est recommandé aux psychologues cliniciens de suivre la formation "construire et animer un groupe de parole"

Intervenante : Evelyne Godde
Psychologue clinicienne à l'APERS

Objectifs pédagogiques :

Connaître les différentes étapes de la construction et de l'animation d'un groupe de parole

- Définir les types de groupe de parole.
- Repérer les mécanismes psychiques dans la dynamique groupale
- Décrire les différentes étapes pour construire un groupe de parole
- Identifier les outils à disposition de l'animateur et du co-animateur et observer les personnalités complexes
- Examiner les différents temps de l'animation d'un groupe de parole
- Distinguer la ou les postures efficaces à adopter

Déroulé pédagogique :

I. Le Groupe de Parole

- Définition
- Objectifs
- Références théoriques à savoir pour coanimer un groupe de parole
 - Le savoir-faire de l'animateur :
 - Les outils cliniques à connaître pour les coanimateurs :
 - Le silence
 - Les différents types de personnalité
- Le rôle et les différentes postures de l'animateur et du coanimateur :
 - Être formé et volontaire pour être animateur et coanimateur
 - Les 4 règles à respecter entre l'animateur et le coanimateur :
 - 1ère règle : définir clairement les rôles respectifs
 - 2ème règle : se coordonner soigneusement
 - 3ème règle : coexister
 - 4ème règle : être solidaires
- Les fonctions de l'animateur et du coanimateur lors des séances de groupe de parole

II. La mise en place d'un groupe de parole

- Comment recruter les participants ?
- L'aménagement
- Les 5 règles d'or d'un groupe de parole
- Le fonctionnement d'une première séance :
 - Début de la séance
 - Au cours de la séance : différentes étapes dans la construction du lien entre les participants
 - Fin de la séance
- Le feed-back entre l'animateur et le coanimateur
- Présentations de vignettes cliniques en petit groupe

Coanimer un groupe de parole au sein d'une association d'aide aux victimes

Moyens pédagogiques et techniques :

- Accueil des apprenants dans une salle dédiée à la formation.
- Documents supports de formation projetés.
- Exposés théoriques
- Étude de cas concrets
- Quiz en salle
- Mise à disposition en ligne de documents supports à la suite de la formation.

Dispositif de suivi de l'exécution de l'évaluation des résultats de la formation :

- Feuilles de présence
- Questions orales ou écrites (QCM)
- Échanges
- Formulaires d'évaluation de la formation.
- Certificat de réalisation de l'action de formation

Organisation :

- Modalités : Formation dispensée en présentiel au 27 avenue Parmentier - 75011 PARIS et à distance sur demande dès l'inscription.
- Durée : 9h00 (6 heures en présentiel ou à distance puis 3 heures en visioconférence)
- Nombre de participants maximum : 16
- Session garantie à partir de 10 participants
- Référent pédagogique : Élise Bouncer
- Référente "Personne en situation de handicap" : Véronique Ribac

Tarif : 240 € nets de taxe